PRESS RELEASE
Council of Europe
Congress of Local and Regional Authorities
COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

T +33(0)390214895 www.coe.int/congress congress.web@coe.int

Ref. CG-PR 47 (2015)

Le Congrès adopte une Recommandation sur les élections locales en République de Moldova

Strasbourg, 22 octobre 2015 – Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a examiné, le 21 octobre, une recommandation sur les élections locales qui se sont tenues en République de Moldova le 14 juin 2015, observées par une délégation du Congrès.

« Ces élections se sont déroulées dans un contexte politique et socio-économique très difficile », a déclaré Line Skoii Vennesland Fraser (Norvège, CRE), rapporteure du Congrès sur les élections locales. « Les observateurs du Congrès saluent cependant les efforts déployés par les autorités moldaves pour améliorer le cadre juridique des élections », a-t-elle ajouté.

Invité à s'exprimer lors de la Session de la Chambre, Jerry Lundy (Irlande, ADLE) a présenté le rapport final au nom des membres de la délégation du Comité des Régions ayant participé à la mission d'observation. Il a salué la participation constructive et active de la société civile moldave au processus de suivi des élections, ainsi que la meilleure connaissance des procédures au sein des commissions électorales du pays, soulignant toutefois qu'une clarté et une transparence plus grandes auraient été souhaitables.

Néanmoins, certains points demeurent préoccupants, comme par exemple la qualité des listes d'électeurs. Un grand nombre d'électeurs moldaves inscrits sur les listes vivent de fait à l'étranger mais peuvent tout de même voter dans le pays le jour du scrutin.

Line Skoii Vennesland Fraser a aussi mentionné les exigences excessives pour l'inscription des candidats indépendants, qui ne favorisent pas la démocratie. « La participation des femmes au processus électoral est aussi une question essentielle », a ajouté Mme Fraser. Le Congrès encourage par conséquent les autorités moldaves à adopter des dispositions légales qui garantiront une plus grande participation des femmes à tous les niveaux de l'administration électorale et en tant que candidates aux élections.

Concernant la situation de la décentralisation et de la réforme sur l'autonomie locale, les orateurs ont souligné qu'il fallait maintenant mettre pleinement en œuvre la Stratégie nationale de décentralisation afin de renforcer l'autonomie locale dans le pays et de garantir une administration efficace au plus près des citoyens.

Présentation par Line Skoii Vennesland-Fraser (en anglais)
Vidéo du discours de Jerry Lundy / Débat
Rapport CPL/2015(29)3PROV
Dossier 29ème Session

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 324 membres titulaires et 324 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.
Président du Congrès: Jean-Claude Frécon (France, SOC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Anders Knape (Suède, PPE/CCE), Présidente de la Chambre des régions: Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC)
Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen (PPE/CCE), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD), Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE)